

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Marc Richevaux : Nouvelle définition des délits non intentionnels, responsabilité pénale aggravée pour les employeurs en cas de décès et blessures au travail ?...

DOCUMENT

Régime de Sécurité Sociale applicable aux personnes assurant la vente de produits et services à domicile. Circulaire DSS/FSS/5B n° 2001.286 du 22 juin 2001.

JURISPRUDENCE

Voir notamment :

L'accident survenu à un salarié en mission à l'occasion de l'accomplissement d'un acte de la vie courante reste couvert par la législation protectrice.

Cour de Cassation (Ch. Soc.), 19 juillet 2001 (deux espèces) - Note Francis Saramito (p. 478)

L'élection des conseillers prud'hommes appelés à tenir les audiences de référé doit se faire au scrutin uninominal.

Cour d'Appel de Fort-de-France (Ch. Soc.), 5 avril 2001 - Note Pascal Moussy (p. 480)

Les statuts du personnel des entreprises publiques doivent respecter le principe de l'immutabilité du contrat de travail.

Conseil d'État (Assemblée), 29 juin 2001 - Note Francis Saramito (p. 484)

Préavis de grève et pouvoirs du juge des référés.

Tribunal de Grande Instance de Paris (Référé), 13 juillet 2001 - Note Isabelle Goulet (p. 486)

Les syndicats non signataires sont recevables à demander l'exécution d'une convention collective étendue.

Cour de Cassation (Ch. Soc.) 12 juin 2001 (p. 489)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Fonction Publique : Arrêts rendus par le Tribunal des Conflits, le Conseil d'Etat et les Cours Administratives d'Appel en 2000 sélectionnés par Jean-Louis Rey.

Arrêts récents de la Cour de Cassation résumés par Marie-France Bied-Charreton (pages 3 et 4 de la couverture).



Table des Matières

NOVEMBRE 2001

Doctrine :

Nouvelle définition des délits non-intentionnels : responsabilité pénale aggravée pour les employeurs en cas de décès et blessures au travail ?...

par **Marc RICHEVAUX, Magistrat, Maître de conférences, Université du Littoral, Côte d'Opale, Laboratoire redéploiement industriel et innovation** 451

Document :

SÉCURITÉ SOCIALE - Modalités d'application de la législation aux personnes assurant la vente de produits et services à domicile.

Circulaire DSS/FSS/5 B n° 2001-86 du 22 juin 2001 474

Jurisprudence :

ACCIDENTS DU TRAVAIL – Mission – Salarié victime d'un accident au cours de la mission bénéficiaire de la protection prévue par l'article L. 411-1 du Code de la Sécurité Sociale, à moins qu'il ne soit démontré qu'il l'ait interrompue pour un motif personnel – A cet égard non lieu à distinguer entre actes de la vie professionnelle et actes de la vie curante (deux espèces).

Première espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.), 19 juillet 2001 478

Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 19 juillet 2001 478

Note Francis Saramito 479

ACCIDENTS DU TRAVAIL – Réparation – Faute inexcusable de l'employeur – Redressement judiciaire de l'entreprise – Action de la victime non subordonnée à la déclaration d'une créance au passif – Action en reconnaissance de la faute inexcusable et non en paiement d'une somme d'argent - Caisse Primaire bénéficiaire d'un recours propre contre l'employeur pour l'indemnisation complémentaire versée.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 15 février 2001 479

ASSURANCES SOCIALES – Assurance maladie – Prestations en nature – Remboursement d'un implant subordonné à l'apposition sur le volet de facturation de l'étiquette autocollante figurant sur son conditionnement – Absence de délai pour procéder à cette opposition – Régularisation possible dans la limite de la prescription biennale.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 26 avril 2001 480

CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Organisation – Formation de référé – Composition – Mode de désignation – Élection au scrutin uninominal.

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE (Ch. Soc.) 5 avril 2001 480

Note Pascal Moussy 481

CONTRAT DE TRAVAIL – Changement d'employeur – Présentation d'un nouveau contrat – Acceptation sans délai – Faits pouvant constituer un manquement à l'exécution de bonne foi du contrat de travail.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 28 mars 2001 482

CONTRAT DE TRAVAIL – Rupture – Licenciement collectif pour motif économique – Difficultés économiques devant s'apprécier au niveau du groupe et dans le cadre du secteur d'activité auquel appartient l'entreprise – Insuffisance d'une appréciation effectuée au seul niveau national – Absence de cause réelle et sérieuse.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 12 juin 2001 483

ENTREPRISES PUBLIQUES – Entreprises dont le personnel est soumis à un statut législatif ou réglementaire – Nécessité pour le statut de respecter les principes généraux du droit du travail – Immutabilité du contrat de travail sauf accord des deux parties constituant un tel principe – Illégalité de la disposition incluse à l'article 55 du règlement PS3 de la SNCF autorisant celle-ci à modifier unilatéralement le contrat de travail certains agents. CONSEIL D'ETAT (Assemblée) 29 juin 2001	484
Note Francis Saramito	485
GRÈVE – Secteur public – Préavis de grève motivé par la volonté d'obtenir une négociation en matière de modalités de départ en retraite – Demande patronale en référé tendant à la suspension des effets du préavis – Action collective fondée sur une revendication de nature professionnelle – Absence d'abus dans l'exercice du droit de grève. TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS (Référé) 13 juillet 2001	486
Note Isabelle Goulet	487
PRESTATIONS FAMILIALES – Allocations familiales – Ouverture du droit – Nécessité d'avoir un enfant à sa charge effective et permanente – Condition s'étendant sans restrictions aux enfants recueillis – Situation financière du père de l'enfant recueilli sans incidence. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 23 novembre 2000	488
SYNDICATS PROFESSIONNELS – Action en justice – Recevabilité de l'action du syndicat non subordonnée à la démonstration préalable de son bien-fondé. COUR DE CASSATION (Ch. Soc) 11 juillet 2000	488
SYNDICATS PROFESSIONNELS – Action en justice – Recevabilité – Convention collective étendue – Opposabilité à toutes les entreprises comprises dans son champ d'application – Droit pour tous syndicats, même non signataires, à en demander l'exécution sur la base de l'article L. 411-11 du Code du Travail. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 12 juin 2001	489
SYNDICATS PROFESSIONNELS – Discrimination patronale entre organisations syndicales – Convention avec un des syndicats de l'entreprise prévoyant le détachement d'un salarié dans des fonctions syndicales – Violation des dispositions des alinéas 1 à 3 de l'article L. 412.2 du Code du Travail – Nullité. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 juillet 2001	490

Chroniques jurisprudentielles

FONCTION PUBLIQUE (Arrêts rendus par le Tribunal des Conflits, le Conseil d'Etat et les Cours Administratives d'Appel en 2000, sélectionnés par Jean-Louis REY)	
1) Qualité d'agent public et compétence juridictionnelle	491
2) Entrée dans la fonction publique	491
3) Positions, mutations, congés	492
4) Rémunérations, accidents de service, pension de retraite	493
5) Notation, avancement	494
6) Discipline, licenciement, cessation d'activité	495